

Résumé de l'aide en services aux promoteurs

Gestion des matières résiduelles

La Ville offre à ses promoteurs le service de prêt de bacs de recyclage et de poubelles (360 litres) ainsi que la levée de conteneurs. Cette aide est toutefois conditionnelle à la capacité de la Ville à fournir ces services.

Chaque événement est analysé et doit répondre à certains critères d'admissibilité :

- l'événement doit être reconnu et soutenu par le BGÉ;
- les événements de type « privé » ne sont pas admissibles.

Services offerts et obligations du promoteur

Prêt des contenants de 360 litres (bacs de recyclage et poubelles)

- La livraison et la récupération des bacs de recyclage et de poubelles devront s'effectuer à temps régulier.
- La quantité de contenants disponibles pourrait être limitée en raison de la forte demande.
- Le promoteur devra assurer la sécurité des équipements de la Ville, et ce, jusqu'à la récupération complète de ceux-ci sur le site. À cet effet, les équipements Ville endommagés, volés ou perdus, seront facturés au promoteur.
- La Ville fournira un minimum de sacs. Le promoteur devra en faire l'achat s'il souhaite les remplacer pendant son événement.

Levée des conteneurs

- Levée du recyclage et des ordures des contenants suivants :
 - Chargement avant
 - Chargement arrière
 - *Roll off*
- La Ville ne fournit pas de conteneurs. Le promoteur devra contacter une entreprise privée afin d'en faire la location.
- La levée de conteneur d'ordures doit **OBLIGATOIREMENT** être effectuée par la Ville
- Les collectes régulières (levées conteneurs) au centre-ville sont effectuées 2 fois par semaine. Prendre note que la levée des ordures et du recyclage ne sont pas effectuées la même journée par la Ville.

- Les demandes de levées supplémentaires ou en dehors des levées régulières seront facturées au promoteur.

Cheminement de la demande

- La demande doit obligatoirement être adressée au technicien ou à la technicienne responsable de l'événement au Bureau des grands événements, au minimum 30 jours précédant la tenue de l'événement.
- Le promoteur devra remplir le formulaire de demandes du Bureau des grands événements et présenter un plan pour localiser l'endroit souhaité de la livraison des bacs et la localisation des conteneurs, si applicable, pour les demandes de levées des conteneurs.
- Pour les demandes de bacs et poubelles,
- la demande sera analysée par le technicien ou la technicienne responsable.
 - ✓ une validation des quantités demandées sera effectuée
- finalement, le promoteur sera avisé des quantités de contenants 360 litres disponibles pour son événement
- Pour les demandes de levée, un inspecteur de la Gestion des matières résiduelles (GMR) se rendra sur le site de votre événement afin de :
 - ✓ localiser l'emplacement du ou des conteneurs
 - ✓ valider l'accès des véhicules
 - ✓ vérifier si le format du ou des conteneurs est adéquat et en quantité suffisante pour l'envergure de l'événement.

Note :

La Ville n'offre pas encore le service de récupération des **résidus alimentaires** grand public dans le cadre d'événements. Toutefois, certains projets pilotes peuvent être réalisés.

Pour la récupération de **matériaux secs**, vous devez vous adresser au privé.